

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société suisse de Numismatique
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique
<b>Band:</b>	1 (1882)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Trois jetons aux Armes d'Affry (de Fribourg) et notice biographique de Louis-Auguste, Comte d'Affry, dont ils rappellent le souvenir
<b>Autor:</b>	Henseler, Ant.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-170200">https://doi.org/10.5169/seals-170200</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Reise nach Paris mitzumachen und, an der Hand der Berichte der Gesandten, zu sehen wie sie « am Hofe, wie in ganz Frankreich, mit solcher Ehr empfangen wurden, dass unmöglich sei, alles zu erzählen, » und wie dann am dritten Tag nach Ankunft der Gesandtschaft « des Königs junggeborne Fürstin und Tochter » mit grossem « Triumph » und Ehren getauft worden sei, — so würde uns dies doch zu weit führen und gehört auch wohl nicht hieher. Nebstdem dürfen wir nicht vergessen, dass all' die Ehren und Geschenke, welche den eidgenössischen Boten zu Theil wurden, weit mehr auf das zwischen Frankreich und den Eidgenossen zu erneuernde Bündniss, als auf die Pathengeschenke Bezug hatten.

Ob die in grösserer Anzahl vorkommenden Exemplare dieser Medaille in Silber, ebenfalls officielle Geschenke der Eidgenossen waren, oder ob dieselben das Product einer Privat-speculation sind, konnten wir nicht ermitteln und bleibt diese Frage somit zum weiteren Studium offen.

G. BLEULER.

---

**Trois Jetons aux Armes d'Affry (de Fribourg)  
et notice biographique de LOUIS-AUGUSTE, COMTE  
d'AFFRY, dont ils rappellent le souvenir.**

Le hasard me fit faire acquisition au mois d'août dernier d'un jeton de la famille d'Affry, de Fribourg, que je décrivis dans le fascicule N° 10 du *Bulletin littéraire et scientifique suisse* (octobre 1881).

Ne connaissant pas alors la destination première de ce genre de jetons, je terminai ma communication par une prière aux lecteurs de ce journal de bien vouloir me renseigner.

Comme je l'avais prévu, cette description ne passa pas inaperçue ; le jeton fut communiqué à plusieurs personnes compétentes qui toutes s'accordèrent, quoique rappelant certains épisodes marquants de la vie du comte *Louis-Auguste d'Affry*, à n'y voir qu'un *jeton de jeu*. Monsieur R. de B..., à Fribourg, me confia deux autres spécimens du même genre, c'est-à-dire de la même famille, mais différant totalement de celui que je possède.

Nos lecteurs ne verront pas sans intérêt la description de ces trois pièces dans notre *Bulletin* ; elles ont une valeur historique

qui n'est pas leur moindre mérite. C'est par ce motif que nous les ferons connaître d'après leur ordre chronologique.

N° 1.

*Droit.* Ecusson de la famille d'AFFRY (d'*argent à trois chevrons de sable*), timbré du casque comtal couronné ; au-dessus de la couronne s'élève une tige de lys terminée par une fleur ; de chaque côté descendant en ondulant des arabesques coupés de feuilles d'acanthe.

Au-dessus du tout flotte une banderole sur laquelle se lit la devise : INVIA VIRTUTI — NULLA EST VIA.

*Revers.* En huit lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || AMBASS<sup>R</sup> DE FRANCE || PRÈS LES ÉTATS || GÉNÉRAUX || DES PROVINCES || UNIES || 1755.

Les deux faces sont entourées d'un léger cordon, suivant le bord du jeton.

Octogone, module 34 mill., argent, poids 15,2 grammes.

N° 2.

*Droit.* Comme le N° 1.

*Revers.* En huit lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || ADMINISTR<sup>R</sup> DE LA || CHARGE DE COLON<sup>L</sup> || GÉNÉR<sup>L</sup> DES SUISSES || ET GRIS<sup>NS</sup> POUR M<sup>GR</sup> || LE C<sup>TE</sup> D'ARTOIS || 1772.

Cordon entourant les deux faces comme au N° 1.

Octogone, module 34 millim., argent, poids 14 grammes.

— Il est à remarquer que ces deux jetons ne sont pas de première conservation, et que par conséquent, il est difficile de préciser quelle était lors de la frappe la différence de poids entr'eux d'abord, puis avec le suivant qui est à *fleur de coins*.

N° 3.

Comme travail, il ne ressemble en rien aux deux premiers.

Le *droit* montre en demi-cercle la légende : INVIA VIRTUTI NULLA EST VIA. L'écusson de la famille d'Affry, de forme à peu près carrée et se terminant en pointe dans le bas (écusson français), comme au droit des deux autres, est remplacé sur celui-ci par l'écu ovale ou *italien*, reposant en entier sur un support orné des cordons des *Ordres du St-Esprit* et de *St-Michel*.

Il est timbré de la couronne comtale seulement ; vers le bas, deux branches d'olivier se détachent du support et ornent le champ de chaque côté.

*Revers.* En sept lignes horizontales : LOUIS-AUG. || COMTE D'AFFRY || COLONEL || DES GARDES SUISSES || CHEV<sup>R</sup> DES ORDRES || DU ROY || 1784.

Cordon encadrant les deux faces comme au N° 1.

Octogone, module 35 mill., argent, poids 20 grammes.

La famille d'*Affry*, l'une des plus anciennes de Fribourg, tenait déjà dès le XII<sup>me</sup> siècle un rang distingué parmi la noblesse du pays, mais son illustration remonte surtout aux guerres de Bourgogne.

Dès le XV<sup>me</sup> siècle, plusieurs d'*Affry* ont illustré à la fois leur patrie et les armes françaises ; de ce nombre est celui auquel se rattachent les trois jetons précédés.

Quelques mots sur sa belle existence ne nous paraissent point superflus à la suite de leur description.

*Louis-Auguste-Augustin d'Affry* naquit à Versailles, en 1713.

Il était fils de *François d'Affry*, lieutenant général au service de France, et revêtait déjà le grade de capitaine, lorsque son père tomba sur le champ de bataille de Guastalla (1734) où il s'était vaillamment défendu à ses côtés.

Maréchal-de-camp après Fontenoy (11 mai 1745), où il servait sous le maréchal de Saxe, il fit avec bravoure les campagnes de 1746, 1747 et 1750.

En 1755, Louis XV lui donna le titre de *Comte* et l'accrédi-  
ta auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies, d'abord  
comme *Envoyé extraordinaire du Roi de France*, puis, lorsqu'il  
eut réussi à conjurer l'alliance des Provinces-Unies avec le Roi  
de Prusse, il devint *Ambassadeur*.

— Ce sont ces différents faits que rappelle notre jeton N° 1.

Peu après son retour à Paris, il obtint la charge de Colonel des Gardes suisses, avec les fonctions de Colonel-général des Suisses et Grisons.

-- Le jeton N° 2 rappelle cette distinction.

Sous Louis XVI, le crédit de Louis-Auguste d'*Affry* grandit encore ; le Cordon bleu (*Ordre du St-Esprit*) lui fut conféré en 1784.

De là les nouveaux ornements du jeton N° 3.

Ce fut comme Colonel des Gardes suisses que d'*Affry* com-  
munda, en 1789, les régiments destinés à la garde personnelle  
de Louis XVI. Il le défendit vaillamment aux jours périlleux  
des 5 et 6 octobre ; mais lorsque, par la retraite de ce souve-  
rain, il se crut délié de ses serments, il offrit ses services à l'As-  
semblée nationale, en protestant de son dévoûment à la nation.

Quoique parfaitement étranger aux événements politiques depuis 1792, ce vieillard fut cependant enveloppé dans les ar-

restations du mois d'août et traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Il échappa toutefois aux massacres de septembre, et se retira dans son château de St-Barthélemy, près de Lausanne, où il mourut le 10 juin 1793.

ANT. HENSELER.

## Chronique

Il serait impossible, vu le peu de place dont nous disposons dans chaque numéro de notre bulletin, de rappeler à nos lecteurs toutes les médailles frappées en Suisse ces dernières années.

Nous nous contenterons donc de mentionner ici celles frappées en 1881, nous réservant d'avance de tenir nos lecteurs au courant de celles que nous pourrions oublier dans ce premier travail ou qui nous sont inconnues jusqu'à ce jour.

Par la même occasion nous recommandons à Messieurs les graveurs de médailles de nous communiquer des *détails exacts* sur toutes leurs nouvelles productions, tant par rapport au *nombre* d'exemplaires frappés qu'au *poids* de chacune des médailles (*or* ou *argent* seulement).

Les grands événements de l'année 1881, pour lesquels une série de *dix-huit médailles* a vu le jour, ont été le 29<sup>me</sup> *Tir fédéral* qui a eu lieu à *Fribourg* du 31 Juillet au 10 Août, puis le 400<sup>me</sup> *anniversaire de l'entrée des Cantons de Fribourg et de Soleure dans la Confédération suisse*.

Toutes ces médailles, ainsi que celles de la fête cantonale *de chant à Fribourg*, de la fête cantonale de *gymnastique à Bulle*, ont été décrites en détails dans le fascicule de Septembre 1881, du *Bulletin littéraire et scientifique suisse*.

Depuis lors quelques médailles nouvelles nous ont été communiquées. La première dûe à M. ED. DURUSSSEL, graveur, à Berne, a été frappée pour la fête célébrée à Stanz en l'honneur du 400<sup>me</sup> anniversaire de la Diète de 1481.

Elle ne diffère que très peu de la médaille *officielle* frappée pour la fête de l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération, célébrée à Fribourg pendant le Tir fédéral (ex. allemand), c'est-à-dire par la légende seule *du droit*, qui, au lieu de porter en cercle: BR. NIKLAUS VON DER FLUE GEB. 1417 GEST. 1488, est conçue: NIC. V. D. FLUE GEB. 1417 † 1487 VERMITTLER D. EID. I. STANS 1481. Frappée en étain.